



L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, Gérald MANCE, **conseillers municipaux.**

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Véronique HEUILLARD, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, M. Jacky NGUYEN représenté par Mme Cathy PLAQUEVENT, Mme Sylvie FERRIOT représentée par Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Secrétaire de Séance : M. Julien CHENUT

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Denis DEFER a parfaitement résumé le DOB 2024.

Je souhaite apporter quelques éléments complémentaires notamment en ce qui concerne les écoles.

Cette année donc, hormis les travaux de rénovation annuelle que nous réalisons chaque année, nous allons lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire.

Les premiers travaux débiteront en 2025 suivant un planning qui sera présenté en réunion, aux représentants de parents d'élèves, très prochainement. Cette réunion présentera les objectifs et priorités retenus par la ville (ex : problématique du confort thermique en été, les bâtiments les plus énergivores...).

D'autre part, je rappelle que les orientations nationales et les aides et dotations mises en place par l'Etat orientent nos choix dans nos investissements.

2-CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit des créer des postes pour des agents déjà dans notre collectivité, ayant eu des avancements de grade. Je remercie une nouvelle fois l'ensemble des agents de la collectivité pour leur travail et leur engagement.

3-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU MICRO FOLIES

Adopté à l'unanimité

4-ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2024

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Les travaux de restauration de la baie n° 20 sont en cours. Nous allons pouvoir visiter prochainement le déroulement de ces travaux.

5-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA LUDOTHEQUE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Adopté à l'unanimité

6-PROJET DE PACTE DE COMMUNAUTE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE - AVIS

Favorable à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Depuis plusieurs années, la législation a évolué concernant les intercommunalités. Il y a 20 ans, nous étions 20 communes composant l'agglomération. Aujourd'hui, l'agglomération c'est 81 communes pour près de 170 000 habitants, représentant le rural, le périurbain et l'urbain avec des problématiques très différentes.

Le législateur a donc mis en place une boîte à outils pour bien fonctionner entre toutes ces entités.

Ainsi, nous sommes à un tournant dans la construction de notre intercommunalité. Les enjeux sont à la fois importants et complexes. Importants car il nous revient dans un contexte difficile d'assurer le développement économique de notre territoire et complexe car nous devons prendre en compte les spécificités de chacune de nos communes, urbaines, péri-urbaines et rurales.

Pour relever ce défi, un comité de pilotage a travaillé sur l'instauration d'un Pacte de Communauté qui doit permettre d'organiser et de fluidifier notre gouvernance. Véritable Pacte de Confiance entre les élus et les communes que nous représentons, ce document est proposé en cours de discussion au sein de nos conseils municipaux.

De la même manière, et c'est une première qu'il faut souligner, nous avons élaboré ensemble un Projet de territoire pour les 15 à 20 ans qui viennent. Il nous permet de mettre en perspective les enjeux économiques, environnementaux, le cadre de vie avec la place du sport, de la culture, des loisirs, mais aussi la question des solidarités.

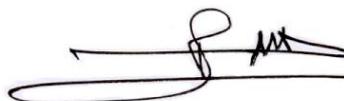
8 engagements ont donc été définis pour notre agglomération et ils vous sont proposés dans l'annexe que vous avez eu à cette délibération.

Jean-Michel PALENGAT : Si des communes émettent un avis défavorable, est ce que le pacte s'impose ?

Pascal LANDREAT : Si c'est un petit nombre de communes, c'est que notre pacte ne répond pas aux attentes des élus. Dans ce pacte, il y a une volonté d'aller dans le sens de la concertation et je ne doute pas qu'il sera bien compris.

La séance est levée à 20 h 25

Le Maire



Pascal LANDREAT

